



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 130957

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 2 de loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un décret en Conseil d'État doit prévoir les modalités d'application de la protection des usagers contre des variations anormales de leurs factures d'eau. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130957

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2362

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)